



PRESIDENCE NATIONALE

**DECISION N° PN PLMN/PLMN/049/110515 PORTANT
NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT
DE L'UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES
SOCIAL, « UDPS ».**

Le Président National

Vu la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques spécialement en son article 17;

Vu les Arrêtés Ministériels n°21/049 du 17 Janvier 1991 et n° 2000/13 du 23 Septembre 2000 portant enregistrement et agrément de l'UDPS ;

Vu les statuts coordonnés du Parti du 15 Octobre 2010 en ses articles, 25, 26 et le Règlement intérieur ;

Vu la déclaration du Collège des Fondateurs du 03 juin 2006 à Lubumbashi en ce qui concerne la hiérarchisation de membres de la présidence nationale de l'UDPS ;

Vu la décision n°PLMN/046/260515 du 26 mai 2015 portant retrait de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, dite KIBASSA, de la majorité présidentielle et la lettre subséquente N/Réf/PLMN/PN UDPS/260515, datée du même jour, adressée au Secrétaire Général de la majorité présidentielle et réceptionnée à cet effet le 27/05/05 ;

Vu l'Accord sur la Réunification de l'UDPS du 28 mai 2015 ;

La Présidence nationale entendue ;



UNION
POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES SOCIAL

PRESIDENCE NATIONALE

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé Directeur de cabinet adjoint de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, « UDPS », Monsieur MAKUMBUILA NDUALUNSU Edouard

Article 2 : **Sont abrogées toutes dispositions contraires à la**
présente décision qui entre en vigueur le jour de sa
signature.

Fait à Kinshasa, le 11/06/2015

Protais LUMBU MALOBA NDIBA

Président National

